



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Direction des Relations avec les
Collectivités Locales et du Foncier
Public

Service des finances locales et de
l'environnement

Bureau de l'Environnement

Objet : Avis au public

Le Préfet de Mayotte informe la population de la mise à disposition du public du dossier de demande d'autorisation environnementale relatif à la réalisation d'une usine de potabilisation de l'eau de mer par dessalement à Ironi Bé, commune de Dombeni :

du mardi 18 mars au jeudi 17 avril 2025 inclus

à la mairie de Dombeni
Place de la Mairie 97600 DEMBENI

Les informations relatives au projet peuvent être demandées à la direction de l'environnement, de l'aménagement, du logement et de la mer de Mayotte (DEALM), auprès de Monsieur Jean-François LE ROUX (jean-francois.le-roux@developpement-durable.gouv.fr)

Afin que chacun puisse prendre connaissance du projet et y apporter ses contributions, le dossier d'autorisation environnementale, ainsi qu'un registre seront déposés :

- en dématérialisé sur le site internet dédié à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6064> **jusqu'au 17 avril 2025 à 23h59 (heure de Paris)**.
- en version papier à la mairie de Dombeni pendant cette période.

Ces documents seront consultables aux heures habituelles d'ouverture de la mairie de Dombeni (ci-après) :

**Du lundi au jeudi: 07:00 à 14:30
vendredi: 07:00 à 12:00**

Le Préfet ,
délégué du Gouvernement

Préfecture de Mayotte - BP 676 – 97600 Mamoudzou
Standard : 02 69 63 50 00 - www.mayotte.gouv.fr

Accueil du public du lundi au jeudi de 7h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (le vendredi de 7h30 à 11h30)